

ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 17 OCTOBRE 2026 DATES IMPORTANTES

Le processus électoral, tel que décrit dans la Loi scolaire et le BC Reg. 212/99, se déroule en fonction de la date des élections. Voici le compte à rebours des dates limites qui correspondent aux échéances respectant la Loi scolaire :

Règles	Échéanciers	Dates limites
1. Date limite de résidence en Colombie-Britannique	6 mois avant les élections	16 avril 2026
2. Devenir membre du CSF	120 jours avant la date des élections	18 juin 2026
3. Appel aux candidatures	au moins 90 jours avant la date des élections	18 juillet 2026
4. Devenir membre du CSF dans le but de poser sa candidature	80 jours avant la date des élections	28 juillet 2026
5. Soumission de la candidature des membres intéressés au secrétaire trésorier	au moins 75 jours avant la date des élections	4 août 2026
6. Envoi de la liste des candidatures aux membres	au moins 70 jours avant la date des élections	7 août 2026
7. Contestation de la déclaration d'un membre se présentant aux élections en tant qu'élu(e) régional	au moins 60 jours avant la date des élections	16 h 00 18 août 2026
8. Annonce par le secrétaire trésorier des élues et/ou élus par acclamation	au moins 30 jours avant la date des élections	16 septembre 2026
9. Envoi, par le CSF, des bulletins de vote aux membres	au moins 30 jours avant la date des élections	16 septembre 2026
10. Annonce par le secrétaire trésorier des élues et/ou élus	Jour de l'élection	17 octobre 2026
11. Entrée en fonction des élu(e)s	Premier lundi après le 1 ^{er} novembre 2026	2 novembre 2026

Pour voter aux élections scolaires du CSF, vous devez :

- Être une personne citoyenne canadienne ;
- Avoir atteint l'âge de 18 ans lors de la date des élections ;
- Être une personne résidente de la zone électorale dans laquelle vous votez ;
- Être membre du CSF depuis le 18 juin 2026 ;
- Être une personne résidente de la province depuis le 16 avril 2026.